

L'INFO DU *Lac*



Lac-Etchemin

Ville et campagne...
AU NATUREL

Volume 25, No 4

15 juin 2016

Publié par la Municipalité
de Lac-Etchemin et
distribué gratuitement
dans tous les foyers situés
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :
Jacqueline Ouellet

Collaborateurs
Jude Emond
Harold Gagnon
Jacques Gagnon
Éric Guenette
Jacqueline Ouellet

José Poulin
Sylvain Poulin
Carole Provençal
Laurent Rheault
Linda St-Hilaire
et les nombreux
organismes communautaires

Conception et montage :
Jacqueline Ouellet
Carsona Inc.

Correcteurs :
Jacqueline Ouellet
Laurent Rheault

Impression :
Carsona Inc.

Sommaire

Le Conseil vous informe	p. 3
Mot du directeur général	p. 3 et 4
Avis public	p. 4 et 5
Services municipaux	p. 5 à 12
Sécurité publique	p. 12
Organismes communautaires	p. 12 à 16
Service des loisirs	p. 17 et 18
Agenda communautaire	p. 19



Date de tombée
pour la parution du 21 septembre 2016 :
26 août 2016 à midi

Bulletin d'informations municipales
DE LAC-ETCHEMIN



***Nous vous
souhaitons
un bel été
à toutes
et à tous !***

***Bonnes
Vacances***

**APPEL AUX
ORGANISMES**

Vous avez des activités à proposer?

LOISIRS

*** *Programmation annuelle* ***

2016 * 2017

Date de tombée
pour la parution du
31 août 2016 :

18 juillet 2016 à midi

Le Conseil... vous informe

Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal :

À la séance extraordinaire du 18 avril 2016

- D'adopter le règlement d'emprunt numéro 159-2016 au montant de 1 500 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule autopompe avec échelle aérienne neuf ou usagé et un véhicule de type unité de secours neuf ou usagé pour le service de la sécurité incendie.

À la séance ordinaire du 3 mai 2016

- D'accepter l'offre de renouvellement pour la vérification comptable annuelle (terme 2016-2017-2018) déposée par Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L.
- De réserver une partie de son enveloppe budgétaire de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 correspondant à un montant de 7 000 \$ pour le projet "Toitures tropicales et palapas" présenté par la Corporation Éco-Parc des Etchemins.
- D'accepter les deux (2) offres reçues (taux horaire) de Carrières Etchemin inc. et Excavations Lafontaine & fils inc. selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des deux (2) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer.
- De confier à la firme "Pavages Abénakis ltée", la fourniture et la pose de +/- 2 090 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection d'une partie de la route 277 au prix de 95,39 \$/tonne - EC-10 (PG 58-28) et au prix de 130,71 \$/tonne - ESG-14 (PG 58-34), taxes incluses et redevances des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.
- De confier à la firme "Pavage Gilles Audet inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 90 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2016 au prix de 140,53 \$/tonne incluant les redevances carrières et sablières et les taxes.
- De confier à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2016.
- De confier à la firme "Dura-Lignes inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues de la municipalité pour l'année 2016.
- D'autoriser le maire M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, à signer tous les documents, de même qu'à consentir à toutes clauses et conditions qu'ils jugeront dans l'intérêt de la municipalité en regard de l'entente en matière de sauvetage d'urgence en milieu isolé avec les municipalités de Saint-Magloire, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon.

- D'accepter le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2016 incluant "le Parc du Sentier" et d'autoriser le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité.
- D'accepter l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2016 du camp de jour, à savoir : Anabel Vallières, Emilie Chabot, Félia Lapointe, Mégan Chabot, Nicolas B. Tanguay, Noémie Tanguay, Pier-Alexandre Lagrange et Vicky Jolin.
- De verser un montant de 233,52 \$ à Mme Rosemarie Bégin-Tanguay dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle".
- De confirmer l'engagement de M. Rock Bizier comme employé auxiliaire à titre de journalier.

Mat
du directeur général



LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN OBTIENT UN INDICE DE QUALITÉ DU SCORE GLOBAL AVEC LA COTE « EXCELLENT » AU PALMARÈS DES MUNICIPALITÉS ÉDITION 2016

Le palmarès des municipalités La Presse-HEC, évaluant le coût des services municipaux, a été publié le 4 mai dernier. La Municipalité de Lac-Etchemin y figure avantageusement en étant classée 47^e sur les 182 municipalités de la catégorie « 2 000 à 4 999 habitants » dont les données ont été compilées. Il s'agit d'un positionnement des plus avantageux.

Comparativement aux municipalités de même taille, le coût des services municipaux à Lac-Etchemin est en général de 9,17% moins élevé que celui des municipalités de taille comparable, ce qui est très appréciable en termes d'économie pour les contribuables lacetcheminois. En effet, la Municipalité de Lac-Etchemin se démarque avantageusement quant aux **dépenses totales par habitant** qui se chiffrent à 1 302,36 \$ alors que la moyenne du groupe de référence se situe à 1 529,27 \$, soit une différence marquée de près de 227 \$.

Parmi les catégories où Lac-Etchemin se démarque, notons entre autres, celles où se trouvent la **part des frais de financement par rapport aux dépenses totales** (2,82% comparativement à 3,91% positionnement : 82^e rang sur 210), le **coût de la voirie** (3 300 \$/km comparativement à 7 344 \$/km positionnement : 94^e rang sur 188), le **coût du déneigement** (2 662 \$/km comparativement à 3 382 \$/km positionnement : 33^e rang sur 188), le **coût du service d'incendie**, le **coût de la collecte des matières recyclables par habitant** et le **coût de l'endettement**.

LA SAINE GESTION DE LA DETTE À LONG TERME : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT POUR NOTRE COLLECTIVITÉ!

Outre l'importance du développement et de la croissance des investissements en entretien de nos infrastructures effectués au cours des dernières années, Lac-Etchemin a réussi à assurer une gestion efficace et rigoureuse de son endettement. En effet, l'endettement total net à long terme par tranche de 100 000 \$ de RFU est de 776 \$ alors que la moyenne du groupe de référence se situe à 1 838 \$, soit une différence marquée de près de 862 \$ (69^e rang sur 211).

La saine gestion des deniers publics est une préoccupation constante pour votre administration municipale. Toutes les décisions et tous les projets en tiennent compte, car il s'agit pour nous de répondre aux attentes de la population en proposant aux élus des solutions qui respectent la capacité de payer de notre clientèle, en l'occurrence, « Vous » les contribuables. Nous travaillons et continuons en ce sens afin d'assurer une bonne santé financière pour votre municipalité, soutenir son développement local et lui offrir des services municipaux de qualité à des coûts abordables.

Ce palmarès a été conçu par le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal et a évalué les coûts des services municipaux grâce aux rapports financiers et aux indicateurs de gestion des 1 110 municipalités du Québec. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.lapresse.ca/multimedias/201605/04/01-4978047-palmares-des-municipalites-la-presse-hec-2016.php>.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

Avis public

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 mai 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 160-2016

"RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 93-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1"

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 160-2016 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 5^e jour de mai 2016.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 158-2016 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.

Ce règlement a été passé après avoir subi la lecture prescrite et est déposé au bureau du soussigné où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Entre autres et en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

- Le règlement numéro 158-2016 de la Municipalité de Lac-Etchemin a été approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (certificat de conformité dûment délivré par la MRC des Etchemins le 11 mai 2016).

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 16^e jour de mai 2016.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté la résolution numéro 043-03-2016 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant une demande de permis de construction d'immeubles visant à autoriser un usage multifamilial de 6 logements, à titre d'usage principal dans le bâtiment principal sis aux futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277, localisé dans la zone 45-CH et 49-CH au sens du règlement de zonage numéro 62-2006 sur les lots 3 602 629 et 3 602 602.

Cette résolution a été passée après avoir subi la lecture prescrite et est déposée au bureau du soussigné où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Entre autres et en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

- Ladite résolution numéro 043-03-2016 de la Municipalité de Lac-Etchemin a été approuvée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (certificat de conformité dûment délivré par la MRC des Etchemins le 13 avril 2016).

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 15^e jour d'avril 2016.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

Services
municipaux



CLUB NAUTIQUE DE LAC-ETCHEMIN

TARIFICATION 2016 (taxes incluses)

Mise à l'eau 1 journée	20 \$
Mise à l'eau - passe pour la saison	155 \$
Location de quai 1 semaine	155 \$
Location de quai à la saison	405 \$
Location de quai 2 jours 2 nuits si disponible	85 \$

Pour plus d'information, nous vous invitons à nous contacter au : **418 625-9091**
ou **418 625-5666**

IMPORTANT

Interdiction de mise à l'eau d'embarcations équipées de "tuned pipe" ou **sortie directe du tuyau d'échappement.**

*****En basse saison, lorsqu'il n'y aura pas de surveillant au chalet, le droit de mise à l'eau devra être acquitté à l'accueil du Camping Lac-Etchemin au 514, route du Sanctuaire.**

L'été est à nos portes et déjà il faut penser à LA PRIORITÉ SUR L'EAU

Printemps, été et automne, trois merveilleuses saisons pour profiter au maximum de notre beau lac Etchemin.

Des bateaux-moteurs, des motomarines, des kayaks, des dériveurs, des planches à voile, des baigneurs, des nageurs... quel méli-mélo.

À qui la priorité sur l'eau ? Il y a une règle marine, facile à se souvenir et valable sur n'importe quel plan d'eau, même sur le fleuve et l'océan : **la priorité est donnée au bâtiment le moins manoeuvrant.**

Ça veut dire quoi ? Un bateau-moteur et une motomarine sont facilement manoeuvrables parce qu'ils peuvent changer de direction rapidement et facilement. Un kayak l'est moins qu'un bateau parce que moins rapide. Un dériveur et une planche à voile le sont encore moins parce qu'ils sont dépendants de la force et de la direction du vent. Donc, **la priorité sur**

Cinq (5) années de service pour M. Stéphane Labonté



Le 27 mai dernier, M. Stéphane Labonté, opérateur, cumulait cinq (5) années de service au sein de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Dans le cadre de la «Politique de reconnaissance à l'intention du personnel de la municipalité», le Conseil municipal est heureux de profiter de l'occasion pour souligner sa reconnaissance et son appréciation envers M. Labonté, dont la prestation de travail a toujours été empreinte de qualité et ponctuée de loyaux services envers son employeur.

C'est avec une sincère reconnaissance que le Conseil municipal ainsi que ses collègues de travail lui transmettent leurs félicitations, tout en anticipant pouvoir compter encore des années sur sa belle implication et collaboration au travail.

Eric Guenette

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

LOISIRS

** Programmation annuelle **

Date de tombée
pour la parution du
31 août 2016 :

18 juillet 2016 à midi

2016 * 2017

L'eau revient aux embarcations propulsées par la force humaine ou par la force du vent : **kayaks, canots, planches à voile, voiliers, etc...**

Les motorisés doivent s'éloigner de ces embarcations et les dépasser par l'arrière, en laissant beaucoup d'espace entre eux. Pas en leur coupant le chemin et en poussant les gaz à bout !

Et qu'en est-il de la sécurité sur l'eau ? Chacun est responsable de regarder si la route est libre devant, à gauche et à droite de son embarcation et d'appliquer la règle de priorité qui convienne à son cas. Les embarcations qui longent les rives du lac doivent adopter une vitesse lente et surtout redoubler de vigilance pour ne pas entrer en collision avec les baigneurs et les nageurs. Ceux-ci sont difficilement visibles et ne bénéficient d'aucune protection. D'autre part, le passage répété d'embarcations à moteur près des rives et à grande vitesse crée des vagues démesurées qui ont un effet sur l'érosion des berges et compromettent l'avenir de notre lac.

De trop nombreux accidents surviennent sur nos lacs; ils ne devraient pas se produire si chacun connaissait et respectait la priorité sur l'eau. Les véliplanchistes, les kayakistes, les barreaux de voilier, les gens en pédalo ont déjà pas mal de pain sur la planche sans avoir à se demander si le hors-bord qui s'en vient leur laissera le chemin ou non.

Un peu de savoir-vivre et surtout une attention soutenue à ce qui se passe devant et autour de notre embarcation assurera un été plaisant pour tout le monde.

Référence: Guide de sécurité nautique de Transport Canada.
<http://www.tc.gc.ca/SecuriteNautique/menu.htm>

TROUSSES D'ÉCONOMIE D'EAU

Vers la fin juin, nous aurons des troussees d'économie d'eau potable (d'une valeur de 25 \$) en vente au bureau municipal au coût de 10 \$. Ces troussees comprennent :

- 1 pomme de douche téléphone 5,7 lpm ajustable à neuf jets et trois réglages de massage, notamment un jet ultrafin ou puissant, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton, cordon de 2 m (6 pi) et support pour la douche.
- 1 aérateur de robinet de salle de bain 5,7 lpm en laiton à fini chromé poli avec système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- 1 sablier de douche 5 minutes.

ÉCOCENTRE

(située à l'extrémité de la rue Deblois)

Nous avons revu notre site cette année afin qu'il soit plus fonctionnel et qu'il réponde le mieux à vos besoins. Nous vous demandons de respecter les consignes de nos contrôleurs et de faire preuve de civisme envers eux et le site. Veuillez s'il vous plaît commencer par inscrire votre nom dans le registre à chaque visite afin que l'on puisse compiler le plus fidèlement possible nos données. Si vous apportez plus d'une sorte de produits, il vous faut faire le tri à chacune des stations. Toujours prioriser la récupération aux déchets.

Maintenant, il est possible de récupérer à notre site tous ces produits :

Le métal, le plastique (si trop gros pour entrer dans votre bac domestique), le carton, les matériaux secs (brique, béton, asphalte), les feuilles, l'herbe, les branches (séparez les résineux et les feuillus), le bois (non-contaminé par d'autres matériaux de construction, clous acceptés), les bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 livres), les ampoules (sauf les ampoules à filament à incandescence et halogène), les fluorescents (maintenant nous récupérons les tubes de 4 et 8 pieds), les résidus de peinture, les piles et les produits dangereux domestiques (piles alcalines, carbone-zinc et rechargeables et résidus de peinture).

L'objectif de ce service vise à éviter que ces produits se retrouvent au site d'enfouissement à Armagh. **PLUS NOUS RÉCUPÉREONS, MOINS NOUS ENFOUISSONS DE MATIÈRES, MOINS ÇA COÛTE CHER ET MEILLEUR EST NOTRE ENVIRONNEMENT!**

Les produits qui sont récupérés sont par la suite disposés de façon adéquate par l'entremise de différents partenaires.

D'autre part, il vous est possible de venir chercher **gratuitement** du compost, du paillis et des morceaux de bois récupérés.

Les heures d'ouverture de l'Écocentre sont le mercredi en après-midi de

13 h à 16 h et le samedi matin de 8 h à 12 h.

IMPORTANT : Les produits apportés doivent être strictement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants originaux.

Matériaux de construction :

Lorsque vous procédez à des travaux de démolition d'envergure (exemple une toiture), optez plutôt pour la location d'un conteneur plutôt que de venir le porter à l'Écocentre.

Seules les remorques de 3 m³ et moins seront acceptées et une seule remorque de matériaux ou de déchets similaires (ne s'applique pas aux matières récupérables) sera acceptée par jour par adresse.

Nous vous demandons de bien observer les règles lorsque vous allez au site et d'être respectueux envers nos contrôleurs. Toute personne ne respectant pas nos règles ou nos contrôleurs pourra être expulsée du site sans préavis.

TRAVAILLONS « ENSEMBLE » À CONSERVER NOTRE TERRITOIRE PROPRE ET EN SANTÉ !

N.B. L'Écocentre est à l'usage des particuliers et des résidents seulement. Les entrepreneurs, les institutions et les commerces sont exclus de ce service.

Plan de localisation ci-dessous :

Le service des matières résiduelles



IMPORTANT

Rappel concernant la collecte des ordures et du recyclage

N'oubliez pas qu'il y a changement dans la collecte des ordures et du recyclage. Vous avez reçu une lettre à cet effet il y a quelques semaines vous mentionnant la journée de ladite collecte. Si vous n'avez pas reçu la lettre ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Notez que le changement d'horaire entrera en vigueur à partir du **lundi 6 juin**, semaine de la **cueillette des ordures** et non de recyclage comme il était indiqué dans la lettre.

Le saviez-vous?

Il existe des programmes gouvernementaux pour la rénovation que vous pourriez bénéficier. En voici quelques-uns :

PROGRAMME RÉNOCLIMAT

Vous avez dans votre habitation un système de chauffage ou un chauffe-eau au mazout? Vous souhaitez le remplacer par un système plus efficace et moins polluant?

Profitez d'une **aide financière** dans le cadre de Chauffez vert pour remplacer vos systèmes à combustibles fossiles par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables.

- Vous améliorerez l'efficacité énergétique de votre habitation.
- Vous réduirez vos émissions de gaz à effet de serre.
- Vous pourrez profiter d'une aide financière allant jusqu'à 1 525 \$.
- Et c'est sans compter les économies récurrentes générées par un nouveau système performant.

Renseignez-vous sur Chauffez vert dès maintenant et planifiez vos travaux de remplacement.

Pour en savoir davantage

<http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/chauffez-vert/>

Chauffez vert est en vigueur depuis le 29 octobre 2013.

Crédit d'impôt

En plus de l'aide financière Rénoclimat et Chauffez vert, certains de vos travaux de rénovation écoresponsable peuvent être admissibles au crédit d'impôt **RénoVert**. Vos travaux de rénovation doivent être effectués par un entrepreneur qualifié. Renseignez-vous!

CREDIT D'IMPÔT RENOVERT

Vous pouvez demander le crédit d'impôt RénoVert uniquement pour les années d'imposition 2016 et 2017, au moment de la production de votre déclaration de revenus. Ce crédit d'impôt remboursable est mis en place temporairement pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de

rénovation résidentielle écoresponsable reconnus qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.

Il s'adresse à vous si vous faites exécuter des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus à l'égard d'une habitation dont vous êtes propriétaire ou copropriétaire et qui est soit votre lieu principal de résidence, soit votre chalet habitable à l'année que vous occupez normalement. Cette habitation est l'une ou l'autre des habitations suivantes et sa construction a été complétée avant le 1^{er} janvier 2016 :

- une maison individuelle ;
- une maison usinée ou une maison mobile installée à demeure;
- un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium);
- un logement d'un immeuble à logements multiples à vocation résidentielle;
- un chalet habitable à l'année qui est normalement occupé par le particulier.

Les travaux de rénovation écoresponsable reconnus doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 17 mars 2016 et avant le 1^{er} avril 2017.

Le montant maximal du crédit d'impôt que vous pouvez demander à l'égard de votre habitation admissible est de 10 000 \$. Il correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles qui excède 2 500 \$ que vous aurez payées après le 17 mars 2016 et avant le 1^{er} octobre 2017.

Note

L'ensemble des dépenses attribuables à la réalisation des travaux de rénovation écoresponsable reconnus seront considérées dans les dépenses admissibles. De façon plus détaillée, ces dépenses comprennent :

- le coût des permis nécessaires à la réalisation des travaux, y compris le coût des études réalisées pour obtenir de tels permis;
- le coût (taxes incluses) des biens :
 - qui ont servi à la réalisation des travaux;
 - qui ont été fournis par l'entrepreneur ou achetés chez un commerçant inscrit au fichier de la TVQ, après le 17 mars 2016;
 - qui respectent, lorsque cela est requis, les normes énergétiques ou environnementales énoncées dans la liste des travaux de rénovation écoresponsable reconnus;
- le coût (taxes incluses) des services fournis par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux;
- le coût des travaux nécessaires à la remise en état des lieux.

Particularités

- Aucune construction attenante ou accessoire à l'habitation, à l'exception d'un garage qui y est adossé, ne sera considérée comme faisant partie de votre habitation admissible.
- Dans le cas d'un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium), les dépenses admissibles comprennent toute dépense payée par le syndicat des copropriétaires, jusqu'à concurrence de la part de votre unité dans cette dépense. Notez que, dans ce cas, le syndicat des copropriétaires devra vous avoir fourni, au moyen du formulaire prescrit, les renseignements relatifs aux travaux ainsi que le montant de la part relative à votre unité dans la dépense.
- Notez que les travaux de rénovation écoresponsable pour la conservation et qualité de l'eau seront admissibles au crédit d'impôt **seulement** si votre habitation admissible constitue votre **lieu principal de résidence**. De plus, en ce qui concerne les travaux pour la construction, la rénovation, la modification ou la reconstruction d'un dispositif d'évacuation, de

réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinets d'aisance ou des eaux ménagères, **ceux-ci doivent être effectués conformément aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, chapitre Q-2, r.22).**

- L'aide financière qui sera accordée par ce crédit d'impôt pourra s'ajouter, s'il y a lieu, à celle qui est offerte pour des rénovations résidentielles écoénergétiques en vertu du programme Rénoclimat administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Pour plus de renseignements sur les travaux de rénovation admissibles, consultez le site : <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/renovert/default.aspx?PromoactuBudgetRenovert=BPCitoyens>

Maisons Novoclimat 2.0

Le programme Novoclimat 2.0 – volet Maison encourage la construction de maisons neuves à haute performance énergétique, selon des exigences de construction précises.

Avantages

- On estime qu'une maison neuve Novoclimat 2.0 permet à ses occupants de réaliser **des économies de 20 % sur les coûts d'énergie** par rapport à une habitation construite selon le Code de construction du Québec.
- Une maison neuve Novoclimat 2.0 offre **plus de confort** aux occupants et améliore grandement la **qualité de l'air** intérieur de l'habitation.

Homologation

Pour être admissible à Novoclimat 2.0, la maison doit être construite par **un entrepreneur qui a reçu une formation et est certifié Novoclimat 2.0. Vous envisagez l'achat d'une maison neuve? Exigez de votre entrepreneur la construction d'une habitation homologuée Novoclimat 2.0!**

Critères d'admissibilité

- Sont admissibles au programme Novoclimat 2.0 – volet Maison, les habitations neuves unifamiliales (maison individuelle, jumelée ou en rangée), bigénérationnelles et unifamiliales avec un logement attenant.
- L'habitation doit avoir comme énergie principale pour le chauffage l'électricité, le gaz naturel ou la biomasse forestière résiduelle.
- L'habitation doit être construite par un entrepreneur qui a reçu une formation et est certifié Novoclimat 2.0 par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Aide financière

- Le **premier propriétaire** d'une maison neuve homologuée Novoclimat 2.0 reçoit une **aide financière de 1 000 \$** du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, administrateur du programme Novoclimat 2.0.
- Une **remise sur la prime d'assurance de la SCHL** et des **rabais sur le taux hypothécaire** sont également offerts par certaines institutions financières pour l'acquisition d'une habitation écoénergétique.

Vous bénéficierez en plus de tous les avantages d'une habitation Novoclimat 2.0 (économies sur les coûts de chauffage, air intérieur plus sain, etc.).

Pour en savoir davantage

www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/novoclimat



Avis important aux propriétaires de chiens GARDONS NOTRE MUNICIPALITÉ BELLE ET PROPRE

Nous recevons régulièrement des plaintes de citoyens et citoyennes qui, lors de promenades dans les rues de la municipalité **et principalement dans le secteur de la 2^e Avenue (sur les trottoirs)**, ont la désagréable surprise de poser leurs pieds dans des excréments laissés sur place par des chiens dont les propriétaires se fichent complètement d'incommoder et d'embêter leurs concitoyennes et concitoyens.

Plusieurs propriétaires de ces jolies petites bêtes, soucieux de l'environnement et respectueux de leurs concitoyennes et concitoyens, ont pris la bonne habitude de ramasser les petits cadeaux laissés çà et là par leur animal préféré lors de la promenade quotidienne. Nous les félicitons pour ce geste attentionné et leur souci de l'environnement.

Nous demandons la collaboration de **tous** les propriétaires de chiens et les invitons à prendre la bonne habitude de ramasser les excréments de leur animal, comme partout ailleurs. Ce geste démontre un esprit de civisme et de respect envers le reste de la communauté.

Celui qui choisit de ne pas posséder d'animal n'a pas à subir ces irritants, mais il revient à celui qui en possède un de prendre ses responsabilités. Dans ce contexte, chacun y trouvera son compte et tout le monde sera heureux.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration habituelle



Chats errants sur le territoire de la municipalité

Au cours des dernières semaines, des plaintes sont parvenues à nos bureaux concernant les chats errants.

Ces petits mammifères domestiques ont la fâcheuse habitude d'utiliser les abris d'autos, les plates-bandes et les jardins comme litière ou terrain de jeux et d'y laisser des odeurs nauséabondes.

Nous demandons la collaboration des propriétaires concernés pour faire en sorte **que leur chat n'erre pas librement sur les propriétés d'autrui et qu'ils voient à les tenir en laisse ou en cage.**

Merci de l'attention que vous porterez à la présente!



Liste des gardiens et gardiennes de Lac-Étchemin

Juin 2016

NOM	ADRESSE	AGE	TÉLÉPHONE
Asselin Amélie	282, avenue du Ruisseau	14 ans	418 625-4040
Asselin Ariane	508, route des Sommets	11 ans	418 625-0052 (mère)
	534, route du Sanctuaire		418 625-2017 (père)
B. Grenier Isa	1684, route 277	14 ans	418 625-5777
Bédard Jessica	1350, route 277	16 ans	418 625-9888
B. Grenier Julia	125, rue Dallaire	13 ans	418 625-5777
Blouin Noémie	300, rue Pouliot	14 ans	418 625-6015
Boivin Catherine	115, rue Dallaire	15 ans	418 625-4133
Bouchard Jade	312, rue de la Montagne	14 ans	418 625-2027
Bouchard Sébastien	300, rue Turmel	13 ans	418 625-2526
Brochu Marianne	100, rue Lemieux	14 ans	418 625-2566
Bureau-Vallières Mégane	504, route des Sommets	12 ans	418 625-4334
Chouinard Béatrice	204, rue Roy	13 ans	418 625-4893
Chouinard Charlotte	204, rue Roy	11 ans	418 625-4893
Corriveau Rosalie	1421, route 277	16 ans	418 625-3882
Deblois Ariane	309, avenue Leclerc	11 ans	418 625-4633
Deblois Xavier	304, rue Turmel	12 ans	418 837-5521
Dorval Émilie	1507-F, route 277	14 ans	418 625-3643
Drouin Ariane	1590, route 277	12 ans	418 625-6452
Drouin Maude	529, route des Sommets	12 ans	418 625-2693
Ferland Alyson	111, rue Dallaire	13 ans	418 625-4850
Ferland Eugénie	1472, route 277	13 ans	418 625-3239
Fortin Audrey	635, route du Golf	15 ans	418 625-3670
Girard Annie	4-A, rue du Boisé	13 ans	418 625-6002
Goupil Frédérique	143, rang du Mont-Orignal	14 ans	418 625-5461
Gourde Kelly-Anne	200, rue Ouellet	11 ans	418 625-5681
	221, avenue Nadeau		418 625-2158
Guay Karen	315, rue de la Montagne	14 ans	418 625-2011
Guay Mylène	315, rue de la Montagne	16 ans	418 625-2011
Huot Marc-Antoine	301, rue Gagnon	12 ans	418 625-2337
Labbé Valérie	541, route du Sanctuaire	11 ans	418 625-5593
Labrecque Anaïs	204, rue Bernard	13 ans	418 625-5892
Lapointe Claudie	304, rue Bisson	15 ans	418 625-4105
Leclerc Jeff	310, rue Bouchard	12 ans	418 625-4215
Leclerc Rebecca	1517, route 277	13 ans	418 625-5120
Lecours Alexane	319, rue Gagnon	13 ans	418 625-5775
Méthot-Hubert Émilie	324-B, rue Bouchard	16 ans	418 625-2326
Morin Thomas	303, avenue Bégin	15 ans	418 625-5816
Nadeau Sophie	306, rue Bédard	11 ans	418 625-4924
Panneton Léa	152, rue du Moulin	12 ans	418 625-5266
Pouliot Jessica	299, avenue du Ruisseau	15 ans	418 625-4587
Pouliot Gabrielle	299, avenue du Ruisseau	13 ans	418 625-4587
Richard Patricia	178, 10 ^e Rang	16 ans	418 625-4691
Rodrigue Émy	110, rue Dallaire	13 ans	418 625-2927
Rouillard Julianne	202, rue du Collège	11 ans	418 625-2248
Roy Raphaëlle	230, avenue Nadeau	11 ans	418 625-3830
Roy William	314-A, rue Lafontaine	12 ans	418 625-5577
Samuel Emilia	232, 2 ^e Avenue	15 ans	418 625-2294
Turgeon Tiffany	166, 2 ^e Avenue	17 ans	418 625-3680
Veilleux Carolane	107, rue Lemieux	13 ans	418 625-0717
Vincent Gabrielle	211, rue du Sanatorium	14 ans	418 625-3991

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME

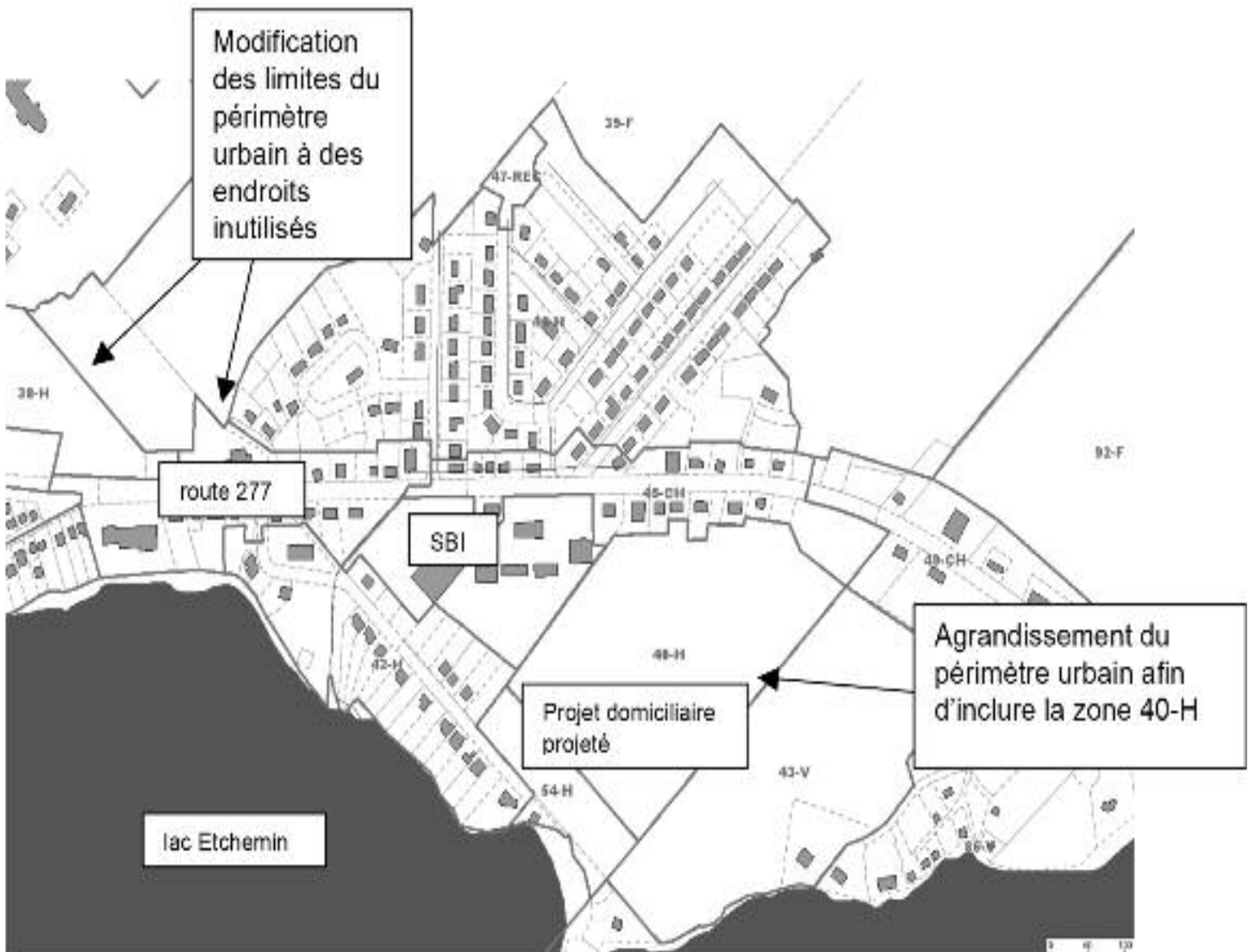
Ce printemps, nous avons procédé à des modifications au règlement d'urbanisme et ces dernières sont maintenant en vigueur depuis le 12 mai dernier. Voici un résumé des modifications apportées :

- Ajuster le PLAN D'URBANISME et le RÈGLEMENT DE ZONAGE suite à l'adoption du règlement 120-15 de la MRC les Etchemins modifiant l'affectation villégiature près du Mont-Original;
- Ajuster le PLAN D'URBANISME et le RÈGLEMENT DE ZONAGE suite à l'adoption du règlement 123-15 de la MRC les Etchemins modifiant les limites de son périmètre urbain afin de permettre l'aménagement d'un développement résidentiel (voir croquis ci-dessous);
- Ajouter des normes dans le RÈGLEMENT DE ZONAGE concernant les cabanes à sucre récréatives pour toutes les zones;
- Ajouter des normes dans le RÈGLEMENT DE ZONAGE concernant les lacs artificiels pour toutes les zones;
- Ajouter l'usage acériculture dans la zone villégiature (86-V) située à l'extrémité sud-est du lac Etchemin;
- Ajouter l'usage unifamilial jumelé et bifamilial isolé dans la zone agricole (68-A) située à l'extrémité nord-ouest du périmètre urbain (route 277

entre le rang de la Grande-Rivière et la route du Golf) ainsi que dans la zone forestière (99-F), situé sur la route du Sanctuaire (entre les 10^e et 12^e Rangs);

- Ajouter l'usage agriculture avec élevage limité dans la zone forestière (92-F) située dans la route des Sommets;
- Ajuster les normes dans le RÈGLEMENT DE ZONAGE concernant la superficie des bâtiments complémentaires à une résidence afin d'augmenter la superficie maximum à 150 m² pour ceux ayant un terrain de 2 500 m² et plus pour toutes les zones;
- Ajuster les usages permis sur le terrain de la municipalité face au Mont-Original.
- Découpage de la zone 91-H afin d'ajouter la zone 48-H qui englobe la rue Beaudry afin d'y permettre l'usage Hc « Unifamiliale en rangée, multifamiliale (max. 6 logements), habitation collective (maximum 6 logements) sans la restriction de la note 3 (maximum de 4 logements), c'est-à-dire permettant jusqu'à 6 logements »;

Modification du périmètre urbain :



Nouveau projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Ce projet de règlement s'inscrit dans le cadre de la réforme du règlement Q-2, r. 22 annoncée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, le 10 avril 2016 et qui vise à aider les Québécoises et les Québécois à mettre leurs installations septiques aux normes.

Le présent projet de règlement, qui constitue la première de deux phases de cette réforme, vise à offrir quatre solutions aux propriétaires de résidences isolées existantes qui sont contraints d'installer un système de traitement tertiaire avec déphosphatation, le temps que d'autres solutions puissent être appliquées.

Il vise également à :

- reconnaître le **scellement des puits** effectué en vertu de l'ancien Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES);
- permettre aux propriétaires qui le souhaitent d'installer un cabinet à terreau (toilette à compost);
- permettre d'acheminer les eaux usées d'un bâtiment accessoire (ex. : garage privé ou cabanon) vers l'installation septique de la résidence isolée principale et à apporter d'autres modifications techniques.

Enfin, il prévoit des modifications en vue de solutionner des problématiques d'application qui peuvent être soulevées à ce stade-ci de la réforme.

Il sera soumis à la consultation publique du 20 avril au 19 juin 2016.

Pour en savoir davantage, vous pouvez visiter le site :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/modif2016-q2r22.htm

Aidez-vous à mieux traiter nos eaux usées !

Nous voulons porter à votre attention que plusieurs citoyens disposent de leurs articles (ex : gants de plastique, sacs de plastique, serviettes hygiéniques, mégots de cigarettes, etc...) dans leur cabinet d'aisance (toilette). Ces composantes sont acheminées à nos étangs d'épuration qui ne sont pas conçus pour les décomposer. Par conséquent, ces résidus se retrouvent à l'intérieur de nos étangs aérés et colmatent nos diffuseurs qui ont comme fonction d'aérer les eaux usées afin d'améliorer et d'augmenter la décomposition des matières organiques qui se trouvent dans lesdites eaux usées.

LOISIRS

** Programmation annuelle **

Date de tombée
pour la parution du
31 août 2016 :

18 juillet 2016 à midi

2016 * 2017

NOUS VOUS RECOMMANDONS DE DISPOSER DE VOS ARTICLES DANS VOTRE BAC À ORDURES OU VOTRE BAC À RECYCLAGE, SELON LE CAS, AFIN QUE LA MUNICIPALITÉ PUISSE LES ACHEMINER DE FAÇON ENVIRONNEMENTALE.

MERCI DE NOUS AIDER À TRAITER DE FAÇON ENVIRONNEMENTALE NOS EAUX USÉES!



Les piscines hors-terre

L'implantation de toute piscine hors-terre (temporaire ou permanente) est régie par les normes suivantes (un permis sera émis en fonction des dites normes) :

- Un espace minimal de 1,5 mètre (5 pieds) doit être laissé libre entre la piscine, y inclus toute structure y donnant accès, et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel elle est implantée ainsi que de tout bâtiment ou construction complémentaire à l'habitation.
- Une piscine hors-terre dont l'une de ses parties a une profondeur supérieure à 60 centimètres (2 pieds) doit être ceinturée d'un mur ou d'une **clôture à paroi lisse d'au moins 1,2 mètre (4 pieds) de hauteur** et être située à une distance minimale d'un mètre (3 pieds 3 pouces) des rebords de celle-ci. Ladite clôture doit être munie d'une porte avec serrure.
- La paroi d'une piscine hors-terre tient lieu de clôture ou de mur si sa hauteur est d'au moins 1,2 mètre (4 pieds). Si c'est la paroi d'une piscine hors-terre qui constitue la clôture ou le mur, l'échelle donnant accès à cette piscine doit être relevée ou enlevée ou l'accès à cette échelle doit être empêché lorsque la piscine n'est pas sous surveillance.
- Le système de filtration d'une piscine hors-terre temporaire ou permanente doit être situé à 1 mètre (3 pieds 3 pouces) minimum de la paroi de celle-ci et installé de façon à ne pas créer de moyen d'escalade donnant accès à la piscine.
- La piscine ne doit pas être située sous une ligne ou un fil électrique.

Toute clôture ou mur entourant une piscine doit :

- 1° être muni d'un mécanisme de verrouillage;
- 2° être conçu de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader;
- 3° ne comporter aucune ouverture pouvant laisser passer un objet sphérique dont le diamètre est de 5 centimètres (2 pouces) ou plus;
- 4° posséder une distance inférieure à 5 centimètres (2 pouces) entre le sol et la clôture ou le mur.

Aux fins du présent article, un talus, une haie ou une rangée d'arbres ne constituent pas une clôture ou un mur.

L'aménagement d'une piscine hors-terre est important pour la sécurité des enfants. En effet, l'arrière-cour doit être aménagée de façon à limiter au maximum l'accès à ladite piscine. Voilà un aspect où la population doit être informée afin de réduire les noyades en milieu résidentiel, principalement chez les jeunes enfants.

Éric Guenette

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

Sécurité publique

Règlementation en matière de sécurité incendie **Article 18 – dispositions applicables aux pièces pyrotechniques**

Ce présent article s'applique aux pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 prévue à la Loi sur les explosifs (L.R.C. (1985), ch. E-17), à l'exception des capsules pour pistolets jouets.

Il est interdit d'utiliser ces pièces pyrotechniques sans une autorisation préalable de l'autorité compétente (service incendie).

Comme la réglementation applicable aux pièces pyrotechniques est volumineuse, vous trouverez sur le site internet de la Municipalité de Lac-Etchemin au www.lac-etchemin.qc.ca dans la section "Actualités", tout ce dont vous avez besoin pour faire une demande au service incendie en communiquant avec Sylvain Poulin, directeur au 418 625-3434 à la caserne incendie, au 418 625-4521 au bureau municipal ou par courriel au munetchemin.incendie@sogetel.net

Sylvain Poulin T.P.I.

Directeur service incendie
Municipalité de Lac-Etchemin/Saint-Luc

Organismes communautaires



Heures d'ouverture

Le Chabotté modifie ses heures d'ouverture pour la saison estivale. La MDJ sera ouverte tous les mardis et les vendredis en soirée à partir de 19 h.

Prenez note que la Maison de jeunes sera fermée pour les deux semaines de la construction.

A.G.A.

Nous vous invitons à notre assemblée générale annuelle qui aura lieu le lundi 28 juin à la MDJ de Lac-Etchemin. Les jeunes vous présenteront leurs bons coups de la dernière année et leurs futurs projets.

Cueillette de canettes le samedi 16 juillet

Les jeunes du camp de jour tiendront une cueillette de canettes le samedi 16 juillet pour financer leur camp de jour. Vous pouvez nous laisser vos canettes et vos bouteilles vides sur votre galerie! Merci beaucoup de votre générosité.



Les 23 et 24 juin prochain, les résidents de Lac-Etchemin et des municipalités environnantes sont conviés à venir célébrer notre Fête nationale sur le site de l'Éco-Parc des Etchemins au 213, 1^{re} Avenue.

Au programme, une foule d'activités divertissantes pour toute la famille. Voici quelques éléments de la programmation de la Fête nationale :

JEUDI 23 JUIN SOUS LE CHAPITEAU (ENTRÉE GRATUITE)

17 h 00 : Début du 5 à 7 de la Fête nationale
17 h 30 : Spectacle avec l'École de danse Génération Chag
18 h 00 : Chansonnier Vincent Dupont
20 h 30 : Groupe Kanyan
22 h 30 : Trio Twisted Mines
Petits feux de joie avec distribution
de guimauves gratuites et cantine sur le site!!!

VENDREDI 24 JUIN (ENTRÉE 5\$ (12 ANS ET PLUS) INCLUANT L'ACCÈS À LA PLAGES)

9 h 30 : Toast-café (gratuit)
10 h 30 : Messe et volée des cloches (Apportez vos chaises)
11 h 30 : Discours patriotique du maire
Hommage au drapeau
12 h 00 : Dîner hot-dog et pizza
Gâteau de la Fête nationale (gratuit)
13 h 00 : • Jeux gonflables • Kiosque de friandises
• Chasse aux trésors • Atelier de création
• Heure du conte • Maquillage
• Jeux de fusils à l'eau (apportez vos fusils) et plus encore...
15 h 00 : Chansonnier Steph St-Pierre

Au plaisir de vous rencontrer !

Le comité organisateur



Tant à voir et à faire cet été au Moulin La Lorraine!

Exposition «Vibration»



Photo: Oeuvre de Diane Pomerleau, Prix Desjardins 2016.

Venez apprécier l'originalité des gagnants de la 12^e édition du Concours d'œuvres d'art Desjardins et découvrez des artistes des 4 coins de la Chaudière-Appalaches dans cette exposition collective épatante et diversifiée ayant pour thème «Vibration».

Hall du Moulin et Salle des courroies, du 11 juin au 11 septembre

Tendre le tissu du temps - Lise Vézina



Photo : détail de l'installation Tendre le tissu du temps de Lise Vézina.

Le son d'une boîte à musique et un album de portraits anciens sont à l'origine de cette exposition élaborée autour d'une collection de boîtes musicales, de poudres et d'anciennes photographies. À cet assemblage d'objets féminins se greffent une série d'estampes exprimant l'insaisissable chez l'être humain et l'inéluctable passage du temps. Lise Vézina a exposé au Canada, en Colombie, à New York et en Europe. Ses œuvres font partie de collections privées et publiques. Vous serez touchés par son exposition pleine de sens et de poésie! Et, pour en apprendre davantage sur la démarche et les techniques de cette artiste fascinante, venez la rencontrer le 7 août prochain entre 10 h à 16 h... elle sera au Moulin pour partager sa passion avec vous!

Salle Pierre-Beaudoin, du 18 juin au 28 août 2016

CAMP ARTISTIQUE MAXI ART

Il reste encore quelques places au camp Maxi-Art. 2 sessions : 6, 7, 8 juillet et 13, 14, 15 juillet de 9 h à 16 h. Le camp sera animé par l'artiste Clément Côté sur le thème de l'espace et des exo-planètes. L'inscription au camp de 3 jours est de 95 \$ pour 1 enfant; 85 \$ pour le 2^e enfant d'une même famille) et inclus tout le matériel. (Ami du Moulin 85 \$/1 enfant) et

75 \$ /2^e enfant)

Faites vite, les places sont limitées!

PIQUE-NIQUE DES CRÉATEURS

Dimanche 24 juillet de 11 h à 16 h, nous vous donnons rendez-vous au plus sympathique pique-nique de l'été : le Pique-nique des créateurs. Venez pique-niquer en famille! De nombreux artistes travailleront sur place à compter de 10 h, des activités créatives et poétiques ainsi que des spectacles de musique sont au programme! Assistez aux prestations musicales de jeunes virtuoses du concours de musique du Canada, la chanteuse de jazz Marie-Claire Linteau et plus encore. D'autres surprises vous attendent! Surveillez les médias et «aimez» notre page Facebook pour connaître le programme de la journée qui sera diffusé bientôt.

VISITEZ LA MEUNERIE

LE MOULIN ET LA MEUNERIE... comment ça marche?

À compter du 22 juin, la meunerie reprend enfin ses activités pour l'été. Du mercredi au dimanche, venez voir le blé se transformer en farine devant vos yeux! La visite de la meunerie est une activité intéressante pour toute la famille, petits et grands. Notre bonne farine de blé biologique est en vente sur place ainsi que plusieurs autres produits du Moulin.

BIENVENUE CHEZ MOULINETTE... une nouvelle activité amusante pour tous!

Laissez-vous amuser par l'histoire de la souris Moulinette ou l'un des personnages du Moulin! Nous vous invitons à venir écouter un conte suivi d'un atelier de créativité pour tous, du mercredi au dimanche à 10 h 30 et 15 h.

Le JARDIN et les SENTIERS de promenade

Nous vous rappelons que l'accès au jardin, au sous-bois poétique et aux sentiers est gratuit. Les chiens en laisse sont admis. Promeneurs ou pique-niqueurs, soyez les bienvenus!

Le Moulin est ouvert samedi et dimanche de 12 h à 16 h

Horaire d'été (à compter du 22 juin) :

SAMEDI et DIMANCHE de 10 h à 17 h.

Visite de groupe du mercredi au dimanche sur réservation.

Admission adulte : 6 \$; Étudiant et membre aîné : 5 \$;

17 ans et moins gratuit

Pour information : 418 625-4400

ou www.moulinlalorraine.ca

Ouvert le 24 juin et le 1^{er} juillet.

Vacances de la construction - Horaire spécial -

OUVERT 7 JOURS sur 7 du 24 juillet au 7 août inclusivement

Suivez nos activités sur Facebook! «Aimez» notre page pour être informé chaque semaine!

LOISIRS

** Programmation annuelle **

2016 * 2017

Date de tombée
pour la parution du
31 août 2016 :

18 juillet 2016 à midi



La bibliothèque L'Élan vous informe

Ajouts de nouveautés au répertoire des livres en mai et juin 2016

Parmi les dernières acquisitions de livres, on retrouve les **documentaires** «99 façons de prévenir les effets du vieillissement», «La vie est d'hommage : Jack Kerouac», «Nouvelle-France : ce qu'on aurait dû vous enseigner», «La vieillesse par une vraie vieille» de J. Bertrand, «Atteindre sa zone d'excellence», «Mon âge est à inventer», «L'art de se réinventer», «La puissance de la joie» et les **romans** «L'outsider», «Coup de maître» de M. Duff, «12 coups pour rien», «L'emprise du passé», «Le retour du millionnaire» de M. Fisher, «Ça peut pas être pire» de N. Roy, «Les chevaliers d'Antarès t. 1 et 2» d'A. Robillard, «Épicerie Sansoucy t. 3», «Père et mère tu honoreras» de J.P. Charland, «Le facteur émotif et La fiancée du facteur» de D. Thériault, «Rival» de K. Reichs, «Les étoiles de la fortune» et «Crime en fête» de N. Roberts, «La fille de Brooklyn» de G. Musso, «Le passé recomposé» de M. Duff et «La galerie des jalousies t. 1» de M.-B. Dupuy.

Dans la section jeunesse, les usagers ont accès aux **bandes dessinées** «L'agent Jean Épopée virtuelle», «Normandie juin 44 : Juno Beach, Dieppe; Sword Beach, Caen; «Paul à la pêche», «Les Canayens de Monroyal no 4», «Lady S. La faille», «Je suis Cathare t. 6», «Les Pionniers du Nouveau-Monde t. 20», «La jeunesse de Blueberry t. 21, «Airborne 44 no 6», «Alix Par-delà le Styx», «Bob Morane t. 1 Les terres rares», «Naruto no 68 Sillons» et «Buck Danny no 54»; aux **romans** «La chambre verte» de M. Desjardins, «La vie tout aussi compliquée de Marilou Bernier», «Les filles modèles t. 3, 4, et 5», «Les derniers jours de Rabbit Hayes», «Circus Mirandus»; aux **documentaires** «L'ABC des filles 2016», «Bitch, la violence des filles», «StarWars Générations : la chronique illustrée», «Incroyable Moi maîtrise son anxiété» et aux **albums** : 35 albums exploitant les thèmes «Vis l'aventure» et «la nature» suggérés par le Club de Lecture d'Été TD 2016.

Ajouts au répertoire de disques compacts

À la demande de mélomanes, la bibliothèque s'est procurée les DC et DVD suivants en mai et juin 2016 : Artistes variés (France), Hommage à Boris Vian (2 cd); Artistes variés (Québec), 7 jours en mai; Keven Bazinet, Talk to me; Andrew Bird, Are you serious? David Bowie, Space Odity; Tracy Chapman; Serge Fiori; Marie-Annick Lépine, J'ai brodé mon cœur; Sophia Nolin, Limoilou; Samian, Enfant de la terre; Zebda, Essence ordinaire.

Les thématiques du printemps et de l'été sont sur les présentoirs

Plusieurs livres et revues développant les thématiques des plantes et jardins, des arbres et arbustes, de la protection de l'environnement et des oiseaux sont placés sur les présentoirs des sections jeunesse et adulte. Des livres de rénovation, de construction de patios et de bricolage sont également disponibles. La bibliothèque enrichit régulièrement son répertoire de documentaires pour répondre aux besoins de sa clientèle.

Invitation aux jeunes à s'inscrire au Club de lecture d'été TD 2016

Les jeunes Etcheminois sont invités à s'inscrire au Club de lecture d'été TD 2016.

Le but de l'activité est de favoriser la lecture des jeunes et leur fréquentation de la bibliothèque durant l'été. Les modalités d'inscription leur seront présentées à l'école ou à la bibliothèque L'Élan. Lors de leur inscription à la bibliothèque, les jeunes recevront gratuitement un livret de projets et d'activités, un signet et les deux premiers d'une série de 12 autocollants.



Durant l'été, différentes activités seront offertes aux enfants et adolescents en collaboration avec les Camps de jour, le CPE et d'autres organismes locaux. Pour favoriser la fréquentation de la bibliothèque, des prix de participation et des prix régionaux seront attribués lors des activités du Club. Bon été à tous, bonnes lectures!

Jacques Gagnon, responsable
Bibliothèque L'Élan

NOUVEAU SERVICE MENUS TRAVAUX

Que ce soit pour : Démontez et remiser votre abri d'auto, nettoyez votre parterre au printemps, installez votre appareil d'air conditionné à la fenêtre, réparez un moustiquaire, une poignée de porte ou une marche d'escalier, faites une retouche de plâtre ou de peinture, installez une barre d'appui dans votre baignoire, changez un fluorescent, etc.

Nous avons du personnel fiable pour vous aider et vous permettre d'être en sécurité dans votre maison.

Crédit d'impôt remboursable de 34% du tarif pour toute personne âgée de plus de 70 ans.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails :



Coop de Solidarité de Services à Domicile
des Etchemins
201, rue Claude-Bilodeau, Lac-Échemin
418 625-4500



Visites d'amitié

Vous aimeriez avoir de la compagnie? Vous demeurez seul (e) et aimeriez qu'un ou une bénévole vienne vous visiter pour discuter ou faire une activité que vous aimez?

Si la réponse est oui, contactez-nous dès aujourd'hui aux 418 625-9082 poste 2 afin d'en apprendre davantage sur ce service.



**Réservation
418 227-2626**

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :

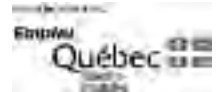
- de soins de santé
- de services sociaux
- de services d'éducation ou de formation postsecondaires
- des démarches d'insertion à l'emploi
- ou autres besoins (selon les places disponibles)

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12 h (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

- L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de **8 h à 16 h**
- L'horaire du **taxi collectif** est du lundi au vendredi du **7 h à 18 h**



Le taxi collectif dessert les 13 municipalités de la MRC des Etchemins.



Vous cherchez un emploi?!?

Nous avons une solution pour vous!!!

Nous pouvons vous aider à :

- Préparer CV, lettres, entrevues
- Planifier une recherche d'emploi efficace
- Établir le bilan de vos compétences professionnelles
- Développer vos habiletés en informatique
- Et plus encore...



Intéressés?!?

Prochains ateliers le 27 juin 2016

Contactez-nous au **418 625-3424**

ou venez nous voir au SAEMO : 201 rue Claude-Bilodeau à Lac-Etchemin

Tout est **GRATUIT!**

Invitation spéciale à ceux qui ont 50 ans et plus

Même l'été, un CV « punché » n'est pas mis de côté!



**Tout est
GRATUIT!**

Arrêter sa recherche d'emploi pendant les mois d'été est une erreur.

Si la période est plus calme, il y a toutefois de nombreuses opportunités à saisir. Prenez rendez-vous au SAEMO afin de recevoir une aide personnalisée et confidentielle dans votre recherche d'emploi!



201 rue Claude-Bilodeau, Lac-Etchemin (Québec), G0R 1S0

Tél. : 418 625-3424 • Télécopieur : 418 625-3423

Courriel : seamo@sogetel.net • www.seamoetchemins.com

En partenariat avec :





**TONTE DE PELOUSE/DÉSHERBAGE
MÉNAGE/CORDAGE DE BOIS
GARDIENNAGE/PEINTURE EXTÉRIEURE
TRAVAUX DE FERME
AIDE AUX TRAVAUX INTÉRIEURS
OU EXTÉRIEURS DE TOUTES SORTES**



**Tu es au secondaire
ou au collégial
et tu te cherches
un emploi cet été?**

**Tu as de
l'intérêt pour
l'entrepreneuriat?**

**Il est
encore temps
de t'inscrire !
Contacte-nous !**



Vous avez de menus travaux à réaliser et vous avez besoin d'aide? La Relève s'en Mêle peut vous aider!

La Relève s'en Mêle est un projet regroupant des jeunes provenant des tous les villages de la MRC des Etchemins qui offrent leurs services pour la réalisation de divers petits travaux à la population de la MRC. En plus de réaliser des travaux, ces jeunes se familiariseront avec les rouages du marché du travail et de l'entrepreneuriat. Les jeunes sont prêts à s'impliquer et à travailler au meilleur de leurs connaissances et de leurs capacités à des prix concurrentiels.

Pour faire appel à nos services, contactez votre Agent de liaison jeunesse, qui vous mettra ensuite en relation avec un ou des jeunes travailleurs, en fonction de vos besoins. Tout au long de l'été, les jeunes travailleurs seront soutenus par l'Agente de liaison jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi.

Pour faire appel à nos services ou pour toute information,

contactez votre **Agent de liaison jeunesse**
Carrefour jeunesse-emploi
de la MCR des Etchemins
418 625-2533

La.releve.lesetchemins@gmail.com
Suivez-vous sur Facebook :
La relève s'en mêle Les Etchemins



Doutes-tu de ta relation?

- As-tu l'impression de marcher sur des oeufs?
- Investis-tu tout ton temps afin que tout soit parfait pour éviter que ton conjoint s'emporte?
- Peu importe ce que tu fais, tu n'es pas correcte à ses yeux...
- Tu ne sais plus ce que tu aimes, ni qui tu es...
- Tu es souvent stressée et fatiguée...
- Tu te sens de plus en plus perdue et seule...
- Tu doutes de toi, car il dit que tu es le problème...
- Le reconnais-tu dans une ou plusieurs de ces énoncés?

Reconnais-tu ta sœur, ton amie, ta mère, ta fille, ta tante, etc.?

Nous sommes là pour toi et aussi pour elles!

Nous offrons des:

- consultations individuelles et confidentielles;
- accompagnement dans les démarches;
- ateliers de croissance personnelle;
- écoutes téléphoniques.

Nous nous déplaçons au:
CLSC, Lac-Etchemin, les lundis et CLSC de Saint-Pierre, sur demande.

eclairci@globetrotter.net 
havre-eclaircie.ca
418 227-1025 ou 1 800-709-1025

Ose demander!



Havre
l'Éclaircie
Maison d'hébergement et de transition pour femmes
victimes de violence conjugale et leurs enfants

PROGRAMMES D'AIDE

Politique d'aide
à l'élite sportive
et culturelle

Fonds culturels

Programme
de subvention
pour la réalisation
d'une activité
culturelle

Aide financière aux familles
lacetcheminoises

Soutien financier
pour l'achat de
couches de coton



LE CONSEIL MUNICIPAL
CONSULTE SA POPULATION :



POUR PLUS
D'INFORMATION :

www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca

ou

Jude Emond
418 625-4521
poste 232



Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, la Municipalité de Lac-Etchemin a présenté une activité reconnaissance le dimanche 17 avril en offrant un déjeuner-spectacle avec le groupe la Chik-À-Dée au chalet du Mont-Original. Pour l'occasion, 291 personnes ont répondu à l'invitation au grand plaisir des organisateurs.

Le bénévolat a un impact collectif pour tous et il est le

signe d'une grande vitalité dans la communauté. Le Conseil municipal et l'organisme Nouvel Essor s'unissent depuis quelques années pour souligner la semaine du bénévolat et pour 2017, ils comptent bien changer la formule pour mettre plus en lumière l'implication de diverses personnes dans notre milieu.

BRAVO à l'action bénévole et merci à vous tous au nom des personnes qui bénéficient de votre générosité.





Le Camp de jour débute bientôt !

Celui-Dont-On-Ne-Doit-Pas-Prononcer-Le-Nom, le méchant dans Harry Potter, a volé la mémoire de l'auteur des livres (Rowling) pour changer la fin de l'histoire et enfin vaincre Harry! Dumbledore, le directeur de Poudlard, a envoyé Harry, Hermione et Ron chercher une potion pour lui ramener ses souvenirs et empêcher le mal de triompher! Il a aussi engagé l'équipe d'animateurs, suite à notre succès pour libérer la Princesse Peach, pour empêcher le vilain de réussir son projet diabolique!

Nous avons besoin de TOI, pour nous aider à parcourir les 7 livres d'Harry Potter et arriver à la fin avant Tu-Sais-Qui! Dépêche-toi, embarque dans l'aventure et n'oublie pas ta baguette! Tout au long de l'aventure, tu découvriras de nouvelles activités variées, tu feras de nouvelles expériences et le sport, les sciences, les arts et le théâtre seront au rendez-vous comme chaque été.

Apporte ton sourire, ta participation et SURTOUT, n'oublie pas de te méfier des sortilèges, des créatures et des pièges de l'histoire! Tes animateurs te seront dévoilés lors de la première journée de camp (le 27 juin), lorsque le Choixpeau aura procédé à la Répartition des Maisons. Rejoins maintenant la page Facebook Camp de Jour Lac-Etchemin afin d'en découvrir un peu plus sur ce qui t'attend cet été.



Au plaisir de se voir bientôt!
L'équipe d'animateurs 2016



Inscriptions au Hockey Mineur Pro-Lac pour tous les niveaux Secteur Les Etchemins



Avant le 21 juillet 2016

Pour information, contactez Pascale Drouin
418 625-3670
pascaledrouin@hotmail.com

Formulaire d'inscription disponible
sur le site hmde

Pour toutes les nouvelles....
Visitez notre site web www.hmde.ca



et aimez notre page Facebook Hockey Mineur
des Etchemins (Pro-Lac)

Agenda communautaire

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.

17 et 18 juin

Festival d'été des Etchemins (Wake It Up).

17, 18 et 19 juin

Vente de garage collective dans les rues de la municipalité – en cas de pluie le tout est remis à la fin de semaine suivante.

21 juin

Réunion mensuelle du Cercle de Fermières à 19 h au Centre des arts et de la culture – Élection de nos représentantes : assemblée générale annuelle, élection, échange de plantes et tirage spécial soit le remboursement d'une cotisation déjà payée.

22 juin

Pèlerinage des Filles d'Isabelle au Sanctuaire Notre-Dame d'Etchemin à 19 h.

23 et 24 juin

Fête nationale à l'Éco-Parc des Etchemins.

27 juin

Début du camp de jour été 2016 à l'aréna de Lac-Etchemin.

27 juin

Atelier donné par le Saemo pour la recherche d'emploi.

5 juillet

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

6, 7 et 8 juillet

Camp Maxi-Art au Moulin La Lorraine de 9 h à 16 h.

10 juillet

Festival d'Élégance à l'Éco-Parc des Etchemins.

13, 14 et 15 juillet

Camp Maxi-Art au Moulin La Lorraine de 9 h à 16 h.

16 juillet

Cueillette de cannettes par la Maison de Jeunes dans le secteur de Lac-Etchemin.

24 juillet

Pique-nique des créateurs au Moulin La Lorraine de 11 à 16 h.

2 août

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

4 au 7 août

Tournoi de balle molle familial – 38^e édition.

20 août

Jeux intervillages des Etchemins sur le site de l'Éco-Parc des Etchemins à compter de 9 h.

24 août

Dernier échéance de taxes 2016.

6 septembre

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

14, 15 et 16 octobre

La Troupe de théâtre « Les Bons Vivants » présentera la pièce « Je t'aime à la folie » au Centre des arts et de la culturel.

Chaque jeudi / Bingo au Club des aînés – 19 h

LOISIRS

** Programmation annuelle **

2016 * 2017

Date de tombée
pour la parution du
31 août 2016 :

18 juillet 2016 à midi

Les séances ordinaires du Conseil

CALENDRIER 2016

Séances ordinaires du Conseil municipal
à la salle des délibérations, 2^e étage, à 19 h 30
au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

12 JANVIER • 2 FÉVRIER • 1^{er} MARS • 5 AVRIL
3 MAI • 7 JUIN • 5 JUILLET • 2 AOÛT • 6 SEPTEMBRE
4 OCTOBRE • 1^{er} NOVEMBRE • 6 DÉCEMBRE

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

Votre conseil Municipal

Maire :
Monsieur Harold Gagnon

Conseillers :
Madame Judith Leblond
Messieurs Sylvain Drouin
Jean-Guy Gosselin
Serge Plante
Paul Poulin
André Turmel



Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2^e Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-5325



Lac-Etchemin

Bureau
municipal

208, 2^e Avenue (2^e étage) Lac-Etchemin
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175
Courriel : munetchemin@sogetel.net
Site internet : www.lac-etchemin.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis, d'intérêt public et se limiter à environ 1/4 de page. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à raison de plus ou moins sept (7) éditions annuelles et fait relâche en juillet et août.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit :
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction